

Donner : quoi, quand, à qui, combien ?

Résumons les deux précédents numéros de CebiMag : le croyant de l'Ancien Testament était soumis à l'obligation de donner la dîme de ses récoltes et de ses troupeaux. Le croyant du Nouveau Testament n'est pas soumis à cette obligation ; mais il a de bien meilleures raisons de donner !

Donner est en effet un fruit de la vie éternelle qui se développe chez le chrétien. C'est aussi un geste d'adoration envers Dieu, de communion avec l'église et ses serviteurs, de solidarité et amour envers toutes les personnes qui ont besoin d'aide.

Alors, donner, oui ! Mais comment ?

Donner quoi ?

- De l'**argent** !

C'est en effet le moyen à la fois d'acheter ou vendre des biens, de stocker ou transmettre de la richesse, de rémunérer un travail. Paul mentionne des « collectes » :

Pour ce qui concerne la collecte en faveur des saints, agissez, vous aussi... (1 Corinthiens 16.1).

- Ce qui est nécessaire au corps : **vêtements, nourriture**

*Si un frère ou une sœur sont nus et manquent de la nourriture de chaque jour, et que l'un d'entre vous leur dise : « Allez en paix, chauffez-vous et rassasiez-vous ! » et que vous ne leur donniez pas **ce qui est nécessaire au corps**, à quoi cela sert-il ? (Jacques 2.15-16).*

- **Hospitalité, assistance**

Pourvoyez aux besoins des saints. Exercez l'hospitalité (Romains 12.13 ; cf. 16.2, 1 Pierre 4.9).

Visiter les orphelins et les veuves (Jacques 1.27).

Montrer de l'attention, de l'intérêt et de l'amour, donner du temps pour aider ou encourager (par des visites, téléphones ou courriers), rendre service bénévolement : voilà des manières de donner non seulement une partie de ses biens mais un peu de soi-même.

Donner quand ?

*Par lui [Jésus-Christ], offrons sans cesse à Dieu un sacrifice de louange, c'est-à-dire le fruit de lèvres qui confessent son nom. Et n'oubliez pas la **bienfaisance et la libéralité**, car c'est à de tels **sacrifices** que Dieu prend plaisir (Hébreux 13.15-16).*

L'expression « sans cesse » s'applique à l'offrande de louange, car elle devrait être une attitude de cœur permanente chez le croyant. La bienfaisance et la libéralité ont la même valeur que la louange pour Dieu : elles sont des sacrifices auxquels il prend plaisir ; elles expriment notre reconnaissance et notre adoration dans la réalité de la vie. Mais Dieu ne dit pas « offrez sans cesse un sacrifice de louange et de libéralité » car ce n'est pas possible. Il dit : « n'oubliez pas... ».

Dans le cadre de la vie d'église, il paraît normal d'associer le sacrifice de louange et le sacrifice de "bienfaisance-libéralité". Le culte d'adoration est ainsi accompagné de la collecte des offrandes.

Mais on ne peut pas faire une règle unique ! Paul a ainsi proposé aux croyants de Corinthe une collecte exceptionnelle en faveur des chrétiens de Jérusalem. Il recommande alors que chacun prépare un montant chaque dimanche, mais le mette à part chez lui jusqu'à son arrivée :

Que tous les dimanches chacun de vous mette de côté, chez lui, une somme d'argent selon ce qu'il aura lui-même gagné, pour qu'on n'ait pas besoin d'organiser des collectes au moment de mon arrivée.

(1 Corinthiens 16.2 - Semeur).

On peut donc donner n'importe quel jour, mais il est important de « ne pas oublier » cette forme d'adoration quand l'église offre ensemble un sacrifice de louange.

Donner à qui ?

La bienfaisance et la libéralité sont des sacrifices auxquels Dieu prend plaisir. À qui offre-t-on des sacrifices ? À Dieu ! Cela veut clairement dire qu'on donne à Dieu, pour Dieu. Mais dans la pratique, on remet les dons à qui ? Rappel : deux années sur trois, l'israélite amenait sa dîme au temple ; la troisième année, il la mettait à disposition des veuves, orphelins et étrangers dans la ville la plus proche de chez lui (Deutéronome 14.27-29 ; 26.12). Toutes les dîmes n'allaient donc pas au temple.

Là encore, nous sommes invités à faire preuve de sagesse (ou *bon sens, prudence* - 2 Timothée 1.7) car il n'existe pas de règle absolue applicable dans tous les cas. On donne bien entendu à son église ; l'argent récolté n'appartient pas à une personne mais à Dieu ; les responsables des collectes et dons sont des gérants des biens de Dieu, ils en sont responsables devant lui.

Imaginons les cas d'un frère très fortuné fréquentant une petite église : la sagesse l'amènera probablement à se montrer généreux au moment de la collecte, mais à faire aussi des dons directement à des personnes pauvres, à des serviteurs de Dieu, à des œuvres chrétiennes.

Donner combien ?

Là encore, pas de règle générale pour tous et pour toutes les situations ! Chacun se pose la question pour lui-même, en sachant qu'il est responsable devant Dieu.

Quand vous recevez un invité, lui offrez-vous les restes du repas de la veille ? Non ! Vous prenez dans vos réserves de nourriture ou vous utilisez de l'argent pour lui offrir un repas agréable. Avec Dieu c'est pareil : on ne lui offre pas « *ce qui ne coûte rien* » (2 Samuel 24.24). On ne lui donne pas seulement une partie de notre surplus (le « *superflu* », Luc 21.4). En bref, on ne peut pas donner ce qu'on n'a pas, mais on n'attend pas d'avoir trop pour commencer à donner.

Une autre réponse consiste à réfléchir par rapport à la dîme : Dieu avait exprimé par Moïse son désir de façon claire et précise à son peuple dans l'Ancien Testament : « rendez-moi 10% du produit de vos champs et de vos troupeaux ». Il en avait fait une exigence, mentionnée dans la Loi. Bien sûr, les chrétiens ne sont plus sous la Loi ; Dieu leur a donné une faveur supplémentaire : la grâce et la liberté en Jésus-Christ. La Loi était bonne (1 Timothée 1.8) mais la grâce est encore plus belle, car elle fait de moi un enfant de Dieu, un héritier de Dieu, un co-héritier de Christ (Romains 8.17).

La grande question est : si je reçois plus qu'un israélite, est-ce que je donne moins ? Est-ce que je profite de ma liberté pour oublier la référence que Dieu avait fixée dans l'Ancien Testament ? Est-ce que je profite de la plus grande mesure de grâce de Dieu pour me comporter de façon moins généreuse ?

Il semble donc raisonnable maintenant de voir les 10% de la dîme comme une référence pour le chrétien. Mais encore une fois, on donne librement, joyeusement ! Si je suis malade, sans emploi et sans ressource, je ne peux pas donner 10%. Si j'ai des revenus qui dépassent mes besoins, j'en profite pour être plus généreux. Dieu connaît ma situation et mes intentions, il regarde au cœur.

Comment donner ?

Une réponse simple pourrait être :

Je donne autant qu'il m'est possible de donner sans tristesse ni contrainte mais librement, volontairement, avec amour et joie. Mon père est bon et généreux, plein d'amour et de miséricorde, J'essaie de lui ressembler autant que possible !

Jean Lacombe

À paraître en 2017 : Donner avec joie, Éditions Centres Bibliques, Jean Lacombe.

Dieu aime donner. Il se réjouit de voir que ses enfants aiment aussi donner, par reconnaissance envers lui et aussi par amour pour son église et pour les hommes. Une étude détaillée de la dîme dans l'A.T. montre qu'elle n'était pas un impôt mais une occasion d'adorer Dieu en se réjouissant de ses bienfaits. Pour le chrétien, la dîme n'est pas une loi à respecter sous peine de jugement ; mais son étude détaillée apporte beaucoup d'encourageantes leçons pour le chrétien du 21^e siècle.